Département de la Vendée

L'AIGUILLON LA-PRESQU'ILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°

20261001_PM_AM_142

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande formulée par la société DÉMÉNAGEMENTS FRAISSEIX.

CONSIDERANT *qu'en raison du déroulement d'un emménagement au niveau du n°9 Rue du Maréchal Foch sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, il y a lieu de stationner un véhicule poids lourd et de rétrécir la chaussée momentanément.*

A R R Ê T E :

Article 1 : Le 19 octobre 2026, en raison du déroulement d'un emménagement au niveau du n°9 Rue du Maréchal Foch sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, la chaussée sera rétrécie momentanément et un poids lourd sera autorisé à se stationner le temps de l'emménagement.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de la société DÉMÉNAGEMENTS FRAISSEIX et sous la responsabilité du pétitionnaire.

La signalisation de déviation est à la charge de la société DÉMÉNAGEMENTS FRAISSEIX et sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 1er octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-Francois ETIENNE

Jean-Francois Etienne
Aiguillon la Presqu'ile - DGS
2 oct. 2026

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE
2, Place du Docteur Giraudet – L'Aiguillon-sur-Mer – 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 – mairie@laiguillonlapresquile.fr